AR Prefecture
083-258300953-20260902-202642-CC
Reçu le 03/09/2026

Sittomat
ACTION DURABLE

DECISION N° 2026-42

Portant approbation de l'avenant n°1 du MAPA 2026-04 DISTRIBUTION DE DOCUMENTS AUX ADMINISTRES ET POSE D'AFFICHES FORMAT A4 DANS LES HALLS D'IMMEUBLES DANS LE CADRE DU PASSAGE AUX COLLECTES SELECTIVES EN MULTI-MATERIAUX DE L'AIRE TOULONNAISE DU SITTOMAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 à L 5211-9 et L 5211-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L 2131-2 relatif à la transmission des actes au contrôle de légalité,

Vu la délibération N°1970 du Comité Syndical du 20 mai 2026 procédant à l'élection du Président du SITTOMAT,

Vu la délibération N°1977 du Comité Syndical du 20 mai 2026 autorisant la délégation de pouvoir accordée au Président du SITTOMAT,

Vu l'arrêté RL 699 du 20 mai 2026, portant délégation de fonction et signature à Monsieur Ange MUSSO, Vice-Président du SITTOMAT, en matière des finances, budgets, achats, marchés publics et de contentieux,

Considérant que dans le cadre de l'Appel à Projet CITEO pour le passage des consignes de tri en multi-matériaux, il est demandé des consignes claires et simplifiées du geste de tri auprès des habitants. Le SITTOMAT prévoit ainsi d'informer les habitants de son territoire en leur faisant parvenir un document d'une part et en faisant poser, d'autre part, une affiche d'information dans chaque hall d'entrée de l'habitat collectif.

Considérant qu'une procédure adaptée MAPA2026-04, ayant pour objet la distribution de documents aux administrés et pose d'affiches format A4 dans les halls d'immeubles a été lancée en 2026.

Considérant qu'un avenant n°1 doit être conclu avec la société FLYING FOR YOU pour le motif suivant : prolonger le marché au-delà de sa durée initiale.

Le Vice-Président du SITTOMAT en charge des Finances, budgets, achats, marchés publics et contentieux,

DECIDE

-d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché de distribution de documents aux administrés et pose d'affiches format A4 dans les halls d'immeubles conclu avec la société FLYING FOR YOU.

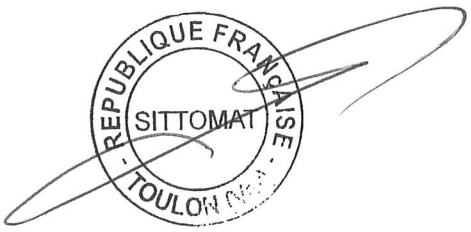
Cet avenant n'a aucune incidence financière.

-de signer l'avenant n°1 avec la société FLYING FOR YOU, de rendre compte de cette décision au Comité Syndical au cours de sa prochaine séance.

Fait à Toulon, le 02/09/26

Le Vice-Président
en charge en charge des finances, budgets, achats, marchés publics et contentieux

Ange MUSSO



La présente décision sera

- Transmise à Monsieur le Préfet
- Reproduite sur le registre ouvert à cet effet
- Affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- Communiquée sous forme de donner acte du Comité Syndical lors de sa prochaine séance